



FO dénonce la mise en place d'un reste à charge pour l'utilisation du CPF annoncée par l'exécutif

Depuis novembre 2022, l'exécutif oscille entre son désir de limiter les dépenses faites en matière de formation professionnelle continue et celui de conserver l'image du compte personnel de formation (CPF). Ainsi, il n'a cessé de faire planer la menace d'un reste à charge aux salariés dans le cadre de l'utilisation de leur CPF. Le gouvernement, via un amendement à la loi de finances 2023, avait entériné le principe de l'introduction d'un reste à charge dans le dispositif du CPF. Le montant de ce reste à charge n'avait pas été fixé par l'amendement concerné, laissant le soin à un futur décret d'en établir les contours.

Le ministre délégué en charge des comptes publics vient de trancher. Il a annoncé la mise en application effective du reste à charge CPF au cours de l'année 2024, sans information ni concertation préalable avec les interlocuteurs sociaux !

Force Ouvrière réaffirme sa ferme opposition à l'instauration d'un ticket modérateur. Une telle mesure conduirait au détournement du CPF au détriment du droit à la formation professionnelle des salariés (notamment les moins qualifiés).

Force Ouvrière dénonce l'inopportunité de cette annonce, tant en considération de l'inflation qui affecte toujours le pouvoir d'achat des ménages, qu'au regard de l'actuelle négociation nationale interprofessionnelle relative au nouveau pacte de la vie au travail.

Alors que Force Ouvrière rappelle l'importance qu'elle accorde à la liberté de négociation, elle affirme également son rejet de toute régulation financière du CPF ! Seule la généralisation du recours aux conseillers en évolution professionnelle permettrait de réguler efficacement le CPF, et plus largement le dispositif de formation professionnelle.

Force Ouvrière regrette que les logiques d'économies adoptées par le gouvernement détériorent le droit à la formation professionnelle des salariés, alors même que les transitions à venir nécessitent un dispositif qualifiant, solide et accessible.

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ mbeaugas@force-ouvriere.fr
☎ 01.40.52.84.07

Paris, le 19 février 2024